

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 5 décembre 2016 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est présente.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2016-12-301

2. Adoption de l'ordre du jour

Le directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe donne lecture de l'ordre du jour.

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'adopter l'ordre du jour, en retirant le point 16 concernant la maintenance de deux compresseurs et en ajoutant les points suivants au varia :

- 21.1 Budget 2017 : modification de la date de la séance
- 21.2 OBV Yamaska : cotisation annuelle
- 21.3 Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville : conteneur sur le terrain des loisirs
- 21.4 Fabrique de Sainte-Brigide : déneigement du stationnement devant l'église

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-302

3. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 7 novembre 2016

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-303

4.1 Terrain des loisirs : sentier piétonnier – autorisation (résolution 2016-11-299)

Considérant que le maire a refusé de signer la résolution numéro 2016-11-299

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

adoptée par le Conseil lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

Considérant la lettre datée du 4 novembre 2016 du Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville demandant l'autorisation de la Municipalité pour mettre en place un sentier piétonnier sur le lot 4 390 813, entre le 490 et le 500, 9^e Rang, incluant l'installation de quatre poteaux en métal;

Considérant que la résolution numéro 2016-11-299 accordait l'autorisation demandée;

Considérant que de nouveaux développements sont survenus dans ce dossier et que les membres du Conseil ne désirent plus donner suite à la résolution numéro 2016-11-299;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- de rescinder la résolution numéro 2016-11-299.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-304

5. Comptes

Le maire donne lecture de la liste des comptes.

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 décembre 2016 totalisant un montant de 91 602,33 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

6.1 Règlement numéro 2017-430 relatif à l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2017 : avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2017-430 relatif à l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2017.

Avis de motion

6.2 Règlement numéro 2017-431 (RM-110) sur les systèmes d'alarme : avis de motion

Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2017-431 (RM-110) sur les systèmes d'alarme.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

Avis de motion **6.3 Règlement numéro 2017-432 (RM-220) sur le colportage et la sollicitation : avis de motion**

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2017-432 (RM-220) sur le colportage et la sollicitation.

Avis de motion **6.4 Règlement numéro 2017-433 (RM-330) concernant la circulation et le stationnement : avis de motion**

Madame la conseillère Carole Laroche donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2017-433 (RM-330) concernant la circulation et la sollicitation.

Avis de motion **6.5 Règlement numéro 2017-434 (RM-410) concernant les animaux : avis de motion**

Madame la conseillère Diane Thériault donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2017-434 (RM-410) concernant les animaux.

Avis de motion **6.6 Règlement numéro 2017-435 (RM-420) concernant le bruit : avis de motion**

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2017-435 (RM-420) concernant le bruit.

Avis de motion **6.7 Règlement numéro 2017-436 (RM-460) concernant la paix publique et les nuisances : avis de motion**

Monsieur le conseiller André Côté donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2017-436 (RM-460) concernant la paix publique et les nuisances.

2016-12-305 **7. Calendrier 2017 des séances ordinaires du Conseil municipal**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'adopter le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2017, lesquelles débiteront à 20h00 :
 - le mardi 3 janvier
 - le lundi 6 mars
 - le lundi 1^{er} mai
 - le lundi 3 juillet
 - le mardi 5 septembre
 - le lundi 13 novembre
 - le lundi 6 février
 - le lundi 3 avril
 - le lundi 5 juin
 - le mardi 8 août
 - le lundi 2 octobre
 - le lundi 4 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

8. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal : dépôt

Le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de Madame Diane Thériault, conseillère au siège No 4, est déposé :

2016-12-306

9. Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes

Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclusivement en raison de la période des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-307

10. Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie : adoption du rapport annuel, an 6

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et que ce fichier comporte trois onglets, à savoir : plan de mise en œuvre (PMO), indicateurs de performance (IP) et indicateurs de performance sous forme de graphiques (GRAPH);

Considérant que le rapport d'activités annuel pour l'année 6 (22 juillet 2015 au 21 juillet 2016) a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ont reçu copie du rapport d'activités annuel pour l'année 6 et ont pris connaissance de son contenu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'adopter le rapport d'activités annuel pour l'année 6 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- d'autoriser la transmission de ce rapport à la MRC du Haut-Richelieu afin qu'elle consolide l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et achemine le tout au Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Première période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

12.1 Liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe donne lecture de la liste de la correspondance reçue en date du 5 décembre 2016.

2016-12-308

12.2 Services d'urgence en milieu isolé

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique souhaite que les municipalités élaborent des protocoles d'intervention d'urgence hors route;

Considérant que l'élaboration de tels protocoles d'intervention pourrait faciliter l'accès à d'éventuels financements applicables selon le type d'intervenants;

Considérant que les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu doivent se positionner sur le sujet afin que les orientations municipales soient discutées au Conseil de la MRC du mois de décembre 2016;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville possède l'équipement nécessaire pour les interventions en montagne;

Considérant que pour les autres équipements dont elle pourrait avoir besoin pour des interventions hors route, il est prévu que la Régie intermunicipale d'incendie ferait appel aux municipalités environnantes via les ententes d'entraide;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- de maintenir le statu quo en ce qui concerne les équipements que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville possède actuellement pour les services d'urgence en milieu isolé;
- de participer à l'élaboration d'un protocole d'intervention d'urgence hors route au niveau de la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.1 École Notre-Dame-du-Sourire : subvention pour les repas d'élèves

Les membres du Conseil ont reçu copie de la lettre datée du 25 octobre 2016 de l'école Notre-Dame-du-Sourire demandant l'implication financière de la Municipalité pour permettre de continuer à offrir deux repas chauds par semaine à une dizaine d'enfants dans le besoin et fréquentant l'école.

La demande sera traitée dans le cadre de la préparation du budget 2017.

2016-12-309

13.2 Fondation Les enfants de l'Opéra : subvention

Considérant la lettre datée du 12 novembre 2016 de la Fondation Les enfants de l'Opéra demandant une subvention afin de maintenir ses activités;

Considérant que la mission de cette Fondation est de donner aux enfants des Municipalités d'Ange-Gardien, Rougemont, Sainte-Brigide-d'Iberville,

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

Saint-Césaire et Saint-Paul-d'Abbotsford la possibilité de développer leur plein potentiel en réalisant un projet de développement personnel que les circonstances matérielles familiales ne pourraient leur permettre;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à la Fondation Les enfants de l'Opéra, à titre de subvention pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-310

13.3 Offre d'achat d'une partie du lot 4 390 813 située dans le 9^e Rang

Considérant la lettre datée du 11 novembre 2016 de Monsieur Adam Hébert, propriétaire du 500, 9^e Rang, informant la Municipalité qu'il est intéressé à acquérir une partie du lot 4 390 813 pour le fusionner à son lot actuel;

Considérant que le propriétaire du 490, 9^e Rang n'est pas intéressé à acquérir cette partie de lot;

Considérant que le Conseil a abandonné le projet de sentier piétonnier sur ce lot (réf. résolution No 2016-12-303);

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'informer le propriétaire du 500, 9^e Rang que la Municipalité est prête à considérer la vente d'une partie du lot 4 390 813 située dans le 9^e Rang, à la condition que l'acheteur accepte de payer les frais pour l'évaluation de ce terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-311

13.4 Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville : activités 2017

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du courriel daté du 1^{er} décembre 2016 concernant le calendrier des activités du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'approuver les activités du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2017, à savoir :
 - 19-20-21 mai : Gymkhana/MFA
 - 8 juillet : Derby de démolition d'autos
 - 14-15-16 juillet : Barils 5D-Coupe du Québec
 - Tremblay Maître Constructeur
 - 18-19-20 août : Gymkhana – Triple couronne de courses de barils du Québec
 - 25-26-27 août : Rodéo ERQ
- d'aviser le Festival que l'approbation des activités pour l'année 2017 est conditionnelle à la signature d'une entente ou d'un contrat entre le

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-312 14.1 Aide financière pour l'amélioration du réseau routier pour 2017 : demande

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaiterait obtenir une subvention de 24 000 \$, soit l'équivalent de 500 \$ par kilomètre de route se trouvant sous la gestion de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser la présentation d'une demande de subvention de 24 000 \$ à la députée provinciale, Madame Claire Samson, et ce, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-313 14.2 Chemin Saint-François – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2017

Considérant l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant le partage de la responsabilité de la gestion d'une section de 2,9 km du chemin Saint-François traversée par la limite commune des territoires de chacune des Municipalités;

Considérant que, selon cette entente, la gestion des travaux est confiée à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui assume 78 % du coût des travaux et en facture 22 % à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant les prévisions budgétaires 2017 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François, lesquelles totalisent 26 050 \$ et se détaillent comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| - lignage | 1 300 \$ |
| - déneigement (incluant sel à déglçage) | 8 800 \$ |
| - asphaltage et pierre | 15 950 \$ |

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2017 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

2016-12-314

14.3 11^e Rang – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2017

Considérant l'entente intermunicipale concernant l'entretien de certains chemins entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Municipalité de Sainte-Sabine;

Considérant les prévisions budgétaires 2017 déposées par la Municipalité de Sainte-Sabine concernant l'entretien du 11^e Rang, lesquelles se détaillent comme suit :

- entretien d'hiver pour la partie du 11^e Rang appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (950 mètres) pour un montant de 2 273,04 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2017 déposées par la Municipalité de Sainte-Sabine concernant l'entretien du 11^e Rang.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-315

14.4 9^e Rang – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2017

Considérant l'entente intermunicipale concernant l'entretien de certains chemins entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Municipalité de Sainte-Sabine;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des prévisions budgétaires 2017 concernant les parties de chemins qui seront entretenues par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, lesquelles se détaillent comme suit :

- fauchage d'une partie du 9 ^e Rang (des deux côtés) (1 600 mètres linéaires), deux grandes coupes	157,50 \$
- déneigement d'une partie du 9 ^e Rang (800 mètres linéaires)	1 217,50 \$
Total	1 375,00 \$ (plus taxes)

Considérant que, selon cette entente, 50 % des coûts réels des travaux décrits ci-dessus seront facturés à la Municipalité de Sainte-Sabine pour l'année 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2017 concernant les parties de chemins qui sont entretenues par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Sabine pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

2016-12-316

14.5 Rang des Écossais – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2017

Considérant l'entente intermunicipale concernant l'entretien du rang des Écossais entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des prévisions budgétaires 2017 concernant la partie du rang des Écossais qui sera entretenue par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, lesquelles se détaillent comme suit :

- rapiéçage mécanisé d'une partie du rang des Écossais (220 mètres linéaires) pour un montant de 3 150 \$;

Considérant que, selon cette entente, la Ville de Saint-Césaire assume 50 % du coût réel des travaux de rapiéçage mécanisé et doit approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2017 concernant la partie du rang des Écossais qui est entretenue par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- de transmettre la présente résolution à la Ville de Saint-Césaire pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-317

15. Eau potable : achat de réactifs

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de réactifs pour l'analyse de l'eau potable;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la soumission de Veolia;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'autoriser l'achat de réactifs pour l'eau potable, selon les termes de la soumission datée du 18 novembre 2016 de Veolia, le tout pour un montant de 675,69 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Eaux usées : maintenance de deux compresseurs

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Avis de motion

17.1 Règlement 2016-358-4 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin d'intégrer les normes concernant les chenils : avis de motion

Madame la conseillère Diane Thériault donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

règlement amendant le règlement relatif au zonage afin d'y intégrer les normes concernant les chenils.

2016-12-318

Règlement 2016-358-4 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin d'intégrer les normes concernant les chenils : adoption du premier projet

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage numéro 2006-358;

Considérant que le Conseil croit qu'il est opportun d'y intégrer les normes concernant les chenils;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le premier projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'adopter le premier projet de règlement numéro 2016-358-4 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage.

(Le texte du premier projet de règlement numéro 2016-358-4 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Règlement 2016-358-5 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1 : avis de motion et adoption du premier projet

Madame la conseillère Diane Thériault déclare qu'elle est en conflit d'intérêt par rapport au dossier relatif au projet de règlement permettant l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1 et quitte la salle du Conseil.

Après discussion, le dossier concernant le règlement numéro 2016-358-5 est reporté à une séance ultérieure.

Madame la conseillère Diane Thériault reprend son siège.

Avis de motion

17.3 Règlement 2016-360-2 amendant le règlement 2006-360 relatif aux permis et certificats afin de modifier les tarifs pour la demande et le renouvellement des permis et certificats : avis de motion

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement amendant le règlement relatif aux permis et certificats afin de modifier les tarifs pour la demande et le renouvellement des permis et certificats.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

18. Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

Le maire donne lecture du rapport de l'inspecteur municipal et du rapport des permis émis pour le mois de novembre 2016.

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

19.1 Loisirs : rapports de visites de prévention

Les membres du Conseil ont reçu copie des trois rapports de visites de prévention concernant le Chalet des loisirs et le parc Daniel-Hébert.

Suite à ces rapports, le Comité des Loisirs a fait ses recommandations.

2016-12-319

20. Collecte de sapins

Considérant le courriel daté du 3 novembre 2016 de Compo-Haut-Richelieu inc. concernant les options offertes relativement à la collecte de sapins de Noël;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- de ne pas retenir les services de Compo-Haut-Richelieu inc. pour la collecte de sapins de Noël;
- d'offrir aux citoyens la possibilité de déposer leurs sapins de Noël naturels près du garage municipal au plus tard le 15 janvier 2017 afin que la Municipalité puisse les apporter à l'écocentre Iberville de Compo-Haut-Richelieu inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-320

21.1 Budget 2017 : modification de la date de la séance

Considérant qu'il s'avère nécessaire de reporter la date de la séance extraordinaire au cours de laquelle le budget 2017 sera adopté;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- de fixer au lundi 19 décembre 2016 à 20 h la date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-321

21.2 OBV Yamaska : cotisation annuelle

Considérant que la Municipalité est membre de l'OBV Yamaska;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 50 \$ à l'OBV Yamaska, en paiement de la cotisation annuelle pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 5 décembre 2016**

**21.3 Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville :
conteneur sur le terrain des loisirs**

Les membres du Conseil demandent qu'une lettre soit transmise au Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville demandant que le conteneur soit enlevé du terrain des loisirs durant la saison hivernale.

2016-12-322

**21.4 Fabrique de Sainte-Brigide : déneigement du stationnement devant
l'église**

Considérant que le Conseil de Fabrique de Sainte-Brigide demande à la Municipalité de payer les frais de déneigement du stationnement devant l'église;

Considérant que ce stationnement est souvent utilisé comme espace public;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 300 \$ à la Fabrique de Sainte-Brigide, à titre de don 2017 pour payer les frais de déneigement du stationnement devant l'église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Deuxième période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Madame Carole Gagnon explique pourquoi le conteneur du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville n'a pas encore été enlevé et dit que la situation sera réglée au cours des prochains jours.

2016-12-323

23. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Irène King, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 19 décembre 2016**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 19 décembre 2016 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

2016-12-324

1. Budget 2017 : adoption

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration des prévisions budgétaires 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'adopter le budget 2017 comme suit :

Revenus	
Taxes	1 325 415 \$
Tarification	311 560 \$
Compensations tenant lieu de taxes	10 314 \$
Services rendus aux organismes	20 147 \$
Autres services rendus	20 700 \$
Imposition de droits	54 100 \$
Amendes et pénalités	6 500 \$
Intérêts	6 000 \$
Transferts	79 804 \$
Total des revenus	1 834 540 \$
Dépenses	
Administration générale	354 888 \$
Sécurité publique	348 909 \$
Transport	462 910 \$
Hygiène du milieu	250 707 \$
Santé et bien-être	22 951 \$
Aménagement, urbanisme et développement	69 919 \$
Loisirs et culture	110 068 \$
Frais de financement	33 946 \$
Remboursement de la dette	182 000 \$
Affectations	
Activités d'investissement	57 535 \$
Fonds réservés	4 365 \$
Excédent	-63 658 \$
Total	1 834 540 \$

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu désire inscrire sa dissidence concernant l'ensemble des sommes budgétées pour les loisirs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2. Période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 19 décembre 2016**

Le tableau résumé du budget 2017 sera publié dans le prochain bulletin municipal. Les membres du Conseil demandent que de l'information concernant les sommes allouées aux loisirs et les investissements sur le terrain des loisirs soit également publiée dans le prochain bulletin.

Levée de la séance

Considérant que les sujets mentionnés à l'avis de convocation ont été traités et qu'il n'y a plus de questions de la part des personnes présentes dans la salle, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 19 décembre 2016 à 20 h 20, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

2016-12-325

1. Comptes

Le maire donne lecture de la liste des comptes.

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 19 décembre 2016 totalisant un montant de 10 501,23 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Madame la conseillère Diane Thériault désire inscrire sa dissidence concernant le paiement de la facture à Caroline Denommée, architecte inc.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-12-326

2. Affectations au 31 décembre 2016

Considérant que les membres du Conseil désirent affecter certaines sommes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 19 décembre 2016**

- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour les services d'égout et d'aqueduc à la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc;
- d'affecter les revenus de la tarification au montant de 7,50 \$ prévue au règlement 2012-402 à la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc;
- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour le service de la dette à l'excédent de fonctionnement affecté;
- d'affecter la somme de 38 158 \$ de l'excédent non affecté au poste Affectation au budget suivant (activités de fonctionnement);
- d'affecter la somme de 25 500 \$ correspondant à la redevance pour l'élimination des matières résiduelles et à la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2015 à l'excédent de fonctionnement affecté;
- d'affecter les revenus de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles et de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2016 à l'excédent de fonctionnement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-327

3. Mauvaises créances

Considérant que les membres du Conseil désirent radier le solde du compte de taxes du 627, rue Martel pour l'année 2015;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- de transférer aux mauvaises créances le solde des taxes 2015 ainsi que les intérêts pour l'immeuble du 627, rue Martel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

Considérant que les sujets mentionnés à l'avis de convocation ont été traités et qu'il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière